

Des critères pour vous aider à évaluer la valeur patrimoniale d'un élément

En milieu rural, mis à part les châteaux, églises et grands monuments, il y a peu de constructions emblématiques. Nos villages regorgent toutefois d'éléments et de bâtiments plus modestes mais qui possèdent néanmoins un intérêt patrimonial. Pour reconnaître celui-ci, on peut évaluer le bien par rapport aux critères suivants :

- **Rareté** : le bien est un témoignage unique, rare ou exceptionnel, par sa typologie, son style, sa datation ou son intérêt soit social, soit historique.
- **Authenticité** : la fonction et l'usage, la forme et les matériaux ainsi que l'environnement du bien correspondent à l'état d'origine.
- **Intégrité** : le bien présente une homogénéité et une cohérence. Les fonctions premières sont encore bien identifiables malgré un éventuel changement d'usage.
- **Représentativité** : le bien possède des caractères architecturaux (portes de granges et d'étables, fenêtres d'écoles, etc.) liés à une fonction spécifique.

Ces deux derniers critères sont, généralement, ceux les plus souvent rencontrés en milieu rural.



Une ferme traditionnelle



Un ensemble bâti



Une abbaye



Un châssis à molette

